



SEANCE DU
8 JUILLET 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS SUR DES
EMPLOIS A TEMPS NON
COMPLET LORSQUE LA
QUOTITE DE TEMPS DE
TRAVAIL EST
INFERIEURE A 50 %

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Le huit juillet deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mmes BARLET Stéphanie (Proc. De M. THUILLIEZ Laurent). WERQUIN Mildred. MIJUN Peggy (Proc. De Mme DUJARDIN Séverine). M. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique (Proc. De Mme POCLET Dominique). MM. SIX Roland (Proc. De M. SCHOLLART Denis). RAVEZ Jean-Marie. Mme MADAU Graziela. MM. BLONDEAU Olivier (Proc. De Mme BLONDEAU Nathalie). SERIO Bernard (Proc. De M. BAILLET Alain). CROISIER Benjamin (Proc. De M. BOUGHEZAL Julien). Mmes GOUAL Rahma (Proc. De Mme LEMAIRE Sabrina). DUBAR Pauline. M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme JOLY Audrey). Mmes CABOCHE Cécile (Proc. De M. FERNAND Matthieu). LAMPIN Laurence. M. GIBOIRE Antoine (Proc. De Mme DIOUANI Sarah).

Absents ayant donné procuration : MM. THUILLIEZ Laurent. BAILLET Alain. Mme POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes DUJARDIN Séverine. BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur GIBOIRE Antoine.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par leur organe délibérant.

En application des dispositions de l'article L332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique, des postes de contractuels peuvent être créés sur des emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

Monsieur le Maire rappelle que les agents recrutés sur la base de ces contrats auront un temps de travail annualisé conformément à la délibération précédente portant sur l'annualisation des agents encadrant la pause méridienne et la garderie périscolaire.

Monsieur le Maire propose de créer, pour l'encadrement des temps périscolaires et extrascolaires les postes suivants :

NOMBRE DE POSTES	BASE DE REMUNERATION HORAIRE HEBDOMADAIRE (en centièmes)	CORRESPONDANCE EN HEURES PAR SEMAINE SCOLAIRE (annualisation)
10	6.87	8h30
9	7.66	9h30
2	12.36	15h30

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et plus précisément l'article L332-8 5°;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances - Ressources humaines – Culture - Vie associative - Partenariat de la Ville de Raszków » en date du 23 juin 2026,

Et, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter du personnel contractuel sur ces emploi à temps non complet avec une quotité de temps de travail inférieure à 50% ;

- **DECIDE** la création de postes conformément au tableau ci-dessous :

NOMBRE DE POSTES	BASE DE REMUNERATION HORAIRE HEBDOMADAIRE (en centièmes)
10	6.87
9	7.66
2	12.36

- **DECIDE** de rémunérer les agents au grade d'Adjoint d'Animation Territorial, échelon 1 ;

- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance




REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2026 07 08-DEL 15 08 0720